



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif



2026-02-04

Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance régulière du mois de février tenue ce **mercredi 4^e jour du mois de février 2026 à 13 h 00**, en l'édifice Henri-Bourassa, sis au 266 de la rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents messieurs Maxime Proulx-Cadieux, maire de la Municipalité de Chénéville, François Clermont, maire de la Municipalité de Fassett, Gilbert Dardel, maire de la Municipalité de Namur, et Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Paul-André David.

La greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, monsieur Rémy Laprise, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, la directrice du Service de développement du territoire par intérim, madame Anne-Marie Trudel, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

ORDRE DU JOUR

- 1. Moment de réflexion**
- 2. Ouverture de la séance (décision)**
- 3. Adoption de l'ordre du jour (décision)**
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière tenue le 14 janvier 2026 (décision)**
- 5. Gestion administrative et humaine**
 - 5.1 Ressources financières**
 - 5.1.1 Remboursement des dépenses des conseillers et des représentants de comités (décision)
 - 5.1.2 Approbation des comptes et ratification des chèques émis (ou en cours) par la MRC pour le mois de janvier 2026 (décision)
 - 5.1.3 Présentation et acceptation du paiement de factures avec écart à la résolution – Ratification (décision)
 - 5.1.4 Présentation et acceptation du paiement de factures inférieures à un montant de 5 000 \$ - Ratification (décision)
 - 5.1.5 Renouvellement de diverses adhésions pour l'année 2026 – Autorisation budgétaire (décision)
 - 5.1.6 Dissolution volontaire – Centre local de développement Papineau (information)
 - 5.1.7 Service de téléphonie IP de la MRC - Mise à jour du serveur virtuel – Autorisation (décision)



- 5.1.8 Gestion documentaire de la MRC - Offre de services de Archives Lanaudière – Autorisation (décision)

5.2 Ressources humaines

- 5.2.1 Inscription au colloque de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) prévu les 23 et 24 avril 2026 à Québec – Autorisation (décision)
- 5.2.2 Description de tâches pour le poste de greffier(ière) – Approbation et lancement de l'appel de candidatures (décision)
- 5.2.3 Révision de la description du poste de coordonnateur en sécurité publique – Recommandation de la direction (recommandation)
- 5.2.4 Inscription de l'agente de communication au colloque de l'Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ) prévu du 6 au 8 mai 2026 – Ratification (décision)
- 5.2.5 Inscription au Rendez-vous national du développement local prévu les 21 et 22 avril 2026 à Lévis – Autorisation (décision)
- 5.2.6 Inscription du Préfet et de la greffière-trésorière et directrice générale à l'Assemblée des MRC prévue les 27 et 28 mai 2026 à Québec (décision)
- 5.2.7 Inscription du Préfet et de la greffière-trésorière et directrice générale au Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) prévu du 24 au 26 septembre 2026 à Québec (décision)
- 5.2.8 Service informatique de la MRC – Création d'un poste d'informaticien (discussion)
- 5.2.9 Lancement d'un appel de candidatures pour un poste de stagiaire en environnement – Autorisation (décision)

5.3 Ressources matérielles

5.4 Évaluation foncière

6. Gestion stratégique

6.1 Organisation de la MRC

- 6.1.1 Planification stratégique 2023-2028 – Priorités 2026 de la MRC – Recommandations du Comité administratif (recommandation)
- 6.1.2 Réflexion sur le réseau collectif de fibre optique – Offre de services de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Autorisation (décision)

6.2 Développement du milieu

- 6.2.1 Fonds de valorisation du patrimoine – Modalités de l'appel de projets 2026 (recommandation)
- 6.2.2 Adoption de la Politique jeunesse (recommandation)

6.3 Développement économique

- 6.3.1 Participation au souper bénéfice Écoute agricole – Autorisation (décision)
- 6.3.2 Facilitation graphique de La Mijoteuse 2026 – Octroi d'un contrat de services - Autorisation (décision)
- 6.3.3 Projet « Portrait des entreprises du territoire » – Recommandation des partenaires du territoire - Autorisation (décision)
- 6.3.4 Projet pilote - Achat de Petite monnaie – Autorisation (décision)
- 6.3.5 Institut des sciences de la forêt tempérée (ISFORT) - Mise en place d'une approche innovante en sylvo-acériculture appliquée au projet La Loutre dans le cadre d'une aire protégée d'utilisation durable (recommandation)



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- 6.3.6 Lancement d'un appel d'offres - Chargé de projets d'entreposage mutualisé de l'Agro Lab (décision)

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

- 6.4.1 Demande de financement en relation avec le projet de rattachement du sentier national au Parc régional de la forêt de Bowman (décision)

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

- 6.5.1 Achat de vêtements pour le personnel du Service de la sécurité publique – Autorisation (décision)
- 6.5.2 Achat d'une armoire de rangement pour le personnel du Service de la sécurité publique – Autorisation (décision)

6.6 Transport

7. Correspondance

8. Diverses demandes d'appui

- 8.1 Appui à la Municipalité de Saint-André-Avellin – Responsabilité des fournisseurs pour garantir la sécurité des communications en cas de crise (recommandation)

9. Calendrier des rencontres

- 9.1 Dépôt du calendrier des rencontres des mois de février à décembre 2026 (information)
- 9.2 Déroulement de la soirée prévue lors de la séance du Conseil de la MRC prévue le 18 février 2026 (information)

10. Sujets divers

- 10.1 Mise en place d'un projet d'énergie renouvelable – Processus visant la déclaration de compétence (information)
- 10.2 Visite de la présidente-directrice générale de Santé Québec en Outaouais – Résumé de la rencontre (information)
- 10.3 Élaboration du cadre d'intervention pour la vitalité du territoire de la MRC – Fonds régions et ruralité volets 2 et 3 – Octroi d'un mandat (décision)

11. Période de questions et propos des membres

12. Levée de la séance (décision)

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur le Préfet invite les membres du Comité administratif à se recueillir dans le cadre d'un moment de réflexion.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2026-02-018

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Dardel
et résolu unanimement

QUE :

La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.



3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-2026-02-019

ATTENDU que les membres jugent opportun d'ajouter les sujets « Demande de financement en relation avec le projet de rattachement du sentier national au Parc régional de la forêt de Bowman (décision) » (point 6.4.1), « Mise en place d'un projet d'énergie renouvelable – Processus visant la déclaration de compétence (information) » (point 10.1), « Viste de la présidente-directrice générale de Santé Québec en Outaouais – Résumé de la rencontre (information) » (point 10.2) et « Élaboration du cadre d'intervention pour la vitalité du territoire de la MRC – Fonds régions et ruralité volets 2 et 3 – Octroi d'un mandat (décision) » (point 10.3) au présent ordre du jour;

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :

L'ordre du jour soit adopté tel que modifié dans le cadre de la présente séance.

Adoptée.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 14 JANVIER 2026

CA-2026-02-020

ATTENDU le procès-verbal de la séance régulière tenue le 14 janvier 2026, lequel est déposé au cahier des membres pour considération;

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux
et résolu unanimement

QUE :

Le procès-verbal de la séance régulière tenue le 14 janvier 2026 soit adopté tel que rédigé et consigné aux archives de la MRC de Papineau.

Adoptée.

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE

5.1 Ressources financières

5.1.1 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES CONSEILLERS ET DES REPRÉSENTANTS DE COMITÉS

CA-2026-02-021

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Dardel
et résolu unanimement

QUE :

Conformément à l'article 10 du règlement 166-2019, les dépenses ci-après énumérées, réellement encourues par les conseillers soient remboursées, à savoir :

Paul-André David	Divers déplacements au 31 janvier 2026	236.50 \$
------------------	--	-----------

ET QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.2 APPROBATION DES COMPTES ET RATIFICATION DES CHÈQUES ÉMIS (OU EN COURS) PAR LA MRC POUR LE MOIS DE JANVIER 2026

CA-2026-02-022

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux
et résolu unanimement

QUE :

La liste des chèques et des prélèvements du mois de janvier 2026 soit les chèques numéros 25179 à 25188 totalisant un montant de 113 404.69 \$, les prélèvements numéros 5996 à 6049 totalisant un montant de 360 060.00 \$ ainsi que les salaires, soient et sont adoptés, à savoir :

Salaires au	3 janvier 2026	12 690.35 \$
Salaires au	10 janvier 2026	25 176.69 \$
Salaires au	17 janvier 2026	25 674.60 \$
Salaires au	24 janvier 2026	25 926.37 \$
Salaires au	31 janvier 2026	27 544.06 \$
Salaires des élus–	janvier 2026	25 035.53 \$
Total des salaires		142 047.60 \$
Comptes fournisseurs (chèques)		113 404.69 \$
Comptes fournisseurs (prélèvements)		360 060.00 \$
TOTAL DES COMPTES ET CHÈQUES		473 464.69 \$

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

5.1.3 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES AVEC ÉCART À LA RÉOLUTION – RATIFICATION

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 18 février prochain.

5.1.4 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES INFÉRIEURES À UN MONTANT DE 5 000 \$ - RATIFICATION

CA-2026-02-023

ATTENDU que dans le cadre d'une gestion optimale du paiement de factures, la direction générale a l'autorité d'autoriser le paiement de factures de moins de 5 000 \$, conformément au règlement numéro 206-2024 ;

ATTENDU que de telles dépenses ont été autorisées par la direction générale dans un contexte de saine gestion des fonds budgétés :

Nom du fournisseur	Numéro de référence du compte grand livre	Montant (avant taxes applicables)	Objet de la dépense
--------------------	---	-----------------------------------	---------------------



RÉFRIGÉRATION RM	02-13000-522	415.47	ENTRETIEN SAISONNIER SELON CONTRAT
MIXMIDIA	02-13000-522	49.99	PLAQUES PRÉFET ET PLAQUES MAIRE DE RIPON
DEVEAU DUFOUR MOTTET	20-12001-412	2 036.50	SERVICES RENDUS ET HONORAIRES – CONSULTATION GÉNÉRALE
CN2I	02-13000-321	300.00	AVIS PUBLIC – 2025-12-20
L.D. GUINDON	02-13000-610	29.27	LAIT ET CRÈME À CAFÉ – 18L D'EAU
VANDYKE	02-65903-414	270.22	SECURECRT – 3 ANS
MÉTRO	02-13000-610	119.13	COLLATION RÉUNION D'ÉQUIPE MRC
GOOGLE CLOUD	02-62009-690	27.67	FRAIS DE NOVEMBRE 2025
MÉTRO	02-13000-340	100.00	CARTE CADEAU – RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉ
JEAN-LUC PILON	02-65903-419	220.00	SEMAINE DE GARDE 911 DU 22 DEC AU 5 JANVIER 2026
PIZZA RODI	02-11000-493	177.12	DINER NOEL EMPLOYÉ - 2025
TIGRE GÉANT	02-13000-610	79.88	ACHAT DE CAFÉ
MÉTRO	02-11000-493	95.43	BREUVAGE POUR CM 17 DÉC 2025
LES MIGNARDISES	02-11000-493	155.75	REPAS MEMBRES CA – 17 DÉC 2025
SAQ	02-11000-493	44.10	BREUVAGE POUR CM – 17 DÉC 2025
GROUPE DL	03-62400-690	720.60	PROBLÈME DU RÉSEAU ET INTERNET À THURSO
AMEUBLEMENT DESROCHERS	02-13000-522	569.98	ACHAT D'UN NOUVEAU LAVE- VAISSELLE
BUREAU TECH	02-13000-670	602.00	CARTE D'AFFAIRES ET ENVELOPPE BLANCHE SANS FENÊTRE
L.D. GUINDON	02-13000-610	19.59	LAIT À CAFÉ ET 18L EAU
QUINCAILLERIE PAPINEAU	02-99000-490	6.73	FRAIS D'INTÉRÊTS

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :
Les membres du Comité administratif entérinent le paiement de l'ensemble des
dépenses et factures mentionnées ci-dessus ;

QUE :
Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2026 de la
MRC conformément aux postes budgétaires indiqués ci-dessus;

ET QUE :
La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer
les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**5.1.5 RENOUVELLEMENT DE DIVERSES ADHÉSIONS POUR L'ANNÉE 2026
 – AUTORISATION BUDGÉTAIRE**



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

CA-2026-02-024

ATTENDU que la MRC est membre de plusieurs organismes, associations et regroupements professionnels et que plusieurs de ces adhésions viennent à échéance prochainement;

ATTENDU qu'il y a lieu de renouveler lesdites adhésions jointes à la présente résolution à l'annexe 1 de la présente résolution;

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif autorisent le renouvellement des diverses adhésions pour l'année 2026, lesquelles sont présentées dans l'annexe 1 de la présente résolution;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC en fonction des postes budgétaires identifiés dans l'annexe 1;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.1.6 DISSOLUTION VOLONTAIRE – CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT PAPINEAU

Monsieur Rémy Laprise, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, informe qu'il serait opportun de procéder à la dissolution volontaire du Centre local de développement Papineau puisque toutes les interventions financières requises ont été effectuées. Pour ce faire, une rencontre des membres du Conseil devra être tenue éventuellement afin de confirmer ladite dissolution.

5.1.7 SERVICE DE TÉLÉPHONIE IP DE LA MRC - MISE À JOUR DU SERVEUR VIRTUEL – AUTORISATION

CA-2026-02-025

ATTENDU que la MRC de Papineau offre le service de téléphonie IP à plusieurs partenaires régionaux ainsi qu'aux municipalités locales du territoire conformément à l'entente intermunicipale conclue;

ATTENDU que le serveur hôte de Omnivista 8770 est sous le système d'opération Windows Server 2016;

ATTENDU que cette version de Windows Server arrive en fin de support d'ici moins d'un an;

ATTENDU que ce serveur a été identifié comme étant une priorité de mise à jour dans le rapport d'intégration reçu par le fournisseur de services informatiques de la MRC;

ATTENDU que le système Omnivista 8770 doit être mis à jour en raison de problèmes techniques causés par des anomalies relevées avec Oracle;



- ATTENDU que le système Omnivista 8770 doit être mis à jour pour permettre l'ajout de nouvelles licences d'utilisation de Softphones et que le quota d'utilisation actuel a atteint pratiquement sa limite;
- ATTENDU que le système Omnivista 8770 doit être mis à jour sur un système d'exploitation 2019 et plus;
- ATTENDU que la mise à jour du système Omnivista 8770 est couverte par le plan de garantie prolongée, mais que la réinstallation complète et la migration des données du serveur actuel vers un nouveau serveur ne l'est pas;
- ATTENDU que l'entreprise SSP Télécom a déposé une soumission, représentant un montant de 952\$ excluant les taxes applicables, pour procéder à une réinstallation complète sur un nouveau serveur ;
- ATTENDU que l'entreprise Groupe DL informatique a déposé une soumission, représentant un montant de 3 318\$ excluant les taxes applicables, afin d'acheter des licences Windows Server 2025 nécessaires pour l'environnement de la MRC et les heures de services visant la création du nouveau serveur virtuel;
- ATTENDU que ce projet n'a pu être terminé au cours de l'année 2025, mais il est prévu au budget d'exploitation 2026 de la MRC;

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte les offres de services des entreprises Groupe DL informatique et SSP Télécom, représentant une somme de 4 755.17\$ incluant la moitié de la TVQ, pour la réalisation du projet de mise à jour du serveur de téléphonie;

QUE :

Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC pour un montant de 1 741.74 \$ incluant la moitié de la TVQ au poste budgétaire numéro 02-65903-490, un montant de 3013.43\$ incluant la moitié de la TVQ au poste budgétaire 02-66000-420, le tout représentant une somme de 4 755.17\$ incluant la moitié de la TVQ ;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer le suivi.

Adoptée.

5.1.8 GESTION DOCUMENTAIRE DE LA MRC - OFFRE DE SERVICES DE ARCHIVES LANAUDIÈRE – AUTORISATION

CA-2026-02-026

- ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2026 confirmant les orientations et les lignes directrices à suivre pour l'année 2026 (résolutions numéro 2025-11-251, 2025-11-252, 2025-11-253, 2025-11-254, et 2025-11-255);
- ATTENDU que la MRC de Papineau est assujettie à la *Loi sur les archives*, à la *Loi sur l'accès à l'information dans le secteur public* et parapublic et à la *Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information*;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU qu'il y a lieu d'octroyer un mandat, notamment pour la mise à niveau des dossiers semi-actifs et inactifs de la MRC conformément au calendrier de conservation, lequel a été approuvé par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (28 novembre 2023);

ATTENDU l'offre de services soumise par Archives Lanaudière le 16 octobre 2025 concernant la gestion des archives municipales de la MRC, laquelle représente un montant de 3 170.50 \$, incluant les taxes applicables;

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif acceptent l'offre de services de Archives Lanaudière dans le but d'assurer la gestion des archives de la MRC (documents semi-actifs et inactifs);

QUE :

La dépense associée audit contrat, représentant un montant de 3 170.50 \$ incluant les taxes applicables, soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 13000 418;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

Monsieur Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin, se joint à la présente séance; il est 13h20. Monsieur Carrière confirme son approbation quant aux sujets ajoutés à l'ordre du jour de la présente séance.

5.2 Ressources humaines

5.2.1 INSCRIPTION AU COLLOQUE DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MRC DU QUÉBEC (ADGMRCQ) PRÉVU LES 23 ET 24 AVRIL 2026 À QUÉBEC – AUTORISATION

CA-2026-02-027

ATTENDU que le colloque de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) est prévu les 23 et 24 avril 2026 à Québec, représentant un montant de 923.89 \$, incluant la moitié de la TVQ, par participant;

ATTENDU que la participation de la greffière-trésorière et directrice générale de la MRC à un tel colloque lui permettra de bonifier ses connaissances, ses compétences et son expertise dans le cadre de ses fonctions;

ATTENDU que, conformément au contrat de travail conclu, la MRC reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de la directrice générale;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :



Le Comité administratif autorise la greffière-trésorière et directrice générale de la MRC à participer au colloque de l'ADGMRCQ prévu les 23 et 24 avril 2026 à Québec;

QUE :

Les dépenses associées à sa participation soient et sont autorisées et financées à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 13000 454;

ET QUE :

Les frais d'inscription, de séjour (560 \$) et de transport (385 \$) soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée.

5.2.2 DESCRIPTION DE TÂCHES POUR LE POSTE DE GREFFIER(IÈRE) – APPROBATION ET LANCEMENT DE L'APPEL DE CANDIDATURES

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 18 février 2026.

5.2.3 RÉVISION DE LA DESCRIPTION DU POSTE DE COORDONNATEUR EN SÉCURITÉ PUBLIQUE – RECOMMANDATION DE LA DIRECTION

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 18 février 2026.

5.2.4 INSCRIPTION DE L'AGENTE DE COMMUNICATION AU COLLOQUE DE L'ASSOCIATION DES COMMUNICATEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ACMQ) PRÉVU DU 6 AU 8 MAI 2026 – RATIFICATION

CA-2026-02-028

ATTENDU que le Colloque annuel de l'Association des communicateurs municipaux du Québec aura lieu du 6 au 8 mai 2026 au Delta Hotel Montréal ;

ATTENDU que la participation de l'agente de communication de la MRC à un tel événement lui permettra de bonifier ses connaissances, ses compétences et son expertise dans le cadre de ses fonctions;

ATTENDU que le coût d'inscription audit congrès se chiffre à 620 \$, excluant les taxes applicables, par participant;

ATTENDU que les frais d'hébergement représentent un montant de 1 376,98 \$, excluant les taxes applicables, et que les frais de déplacement se chiffrent à 135 \$;

ATTENDU que conformément à la Convention collective, la MRC de Papineau reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés;

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Dardel
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le paiement lié à l'inscription de l'agente de communication, madame Jessy Laflamme, au Colloque annuel de l'Association des communicateurs municipaux du Québec prévu du 6 au 8 mai 2026 au Delta Hotel Montréal;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ET QUE :

Les frais d'inscription, de séjour et de transport de l'agente de communication lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et financés à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC au poste budgétaire numéro _____.

Adoptée.

5.2.5 INSCRIPTION AU RENDEZ-VOUS NATIONAL DU DÉVELOPPEMENT LOCAL PRÉVU LES 21 ET 22 AVRIL 2026 À LÉVIS – AUTORISATION

CA-2026-02-029

ATTENDU la tenue du Rendez-vous national du développement local organisé par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et prévu les 21 et 22 avril 2026 à Lévis;

ATTENDU qu'il est opportun que la MRC de Papineau y soit représentée afin de recueillir des informations concernant le développement local et régional et favoriser le réseautage avec divers partenaires régionaux et nationaux;

ATTENDU que les frais d'inscription pour participer à l'événement s'élèvent à 300 \$, excluant les taxes, par participant;

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif de la MRC de Papineau autorise la dépense relative à l'inscription de deux représentants de la MRC dans le cadre du Rendez-vous national du développement local de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) prévu les 21 et 22 avril 2026 à Lévis;

ET QUE :

Les frais d'inscription, de séjour et de transport des deux représentants leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et financés à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC.

Adoptée.

5.2.6 INSCRIPTION DU PRÉFET ET DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE À L'ASSEMBLÉE DES MRC PRÉVUE LES 27 ET 28 MAI 2026 À QUÉBEC

CA-2026-02-030

ATTENDU que l'assemblée des MRC de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) aura lieu les 27 et 28 mai 2026 à Québec et que les frais d'inscription sont de 360 \$, excluant les taxes applicables, par participant;

ATTENDU que les membres du Comité administratif reconnaissent l'importance que la MRC de Papineau y soit représentée afin de recueillir des informations concernant les dossiers traités par les MRC au Québec et favoriser le réseautage avec divers partenaires régionaux et nationaux;

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux
et résolu unanimement



QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale (ou leur représentant) soient et sont autorisés à assister à l'assemblée des MRC de la FQM les 27 et 28 mai 2026 à Québec;

QUE :

Les frais de déplacement (755 \$), d'inscription (720 \$) et de séjour (1 046 \$) soient remboursés sur présentation de pièces justificatives et financés à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.2.7 INSCRIPTION DU PRÉFET ET DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE AU CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) PRÉVU DU 24 AU 26 SEPTEMBRE 2026 À QUÉBEC

CA-2026-02-031

ATTENDU que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) tiendra son congrès annuel à Québec du 24 au 26 septembre 2026, représentant un montant approximatif de 999 \$, par participant;

ATTENDU qu'il est opportun que la MRC de Papineau y soit représentée par son Préfet, monsieur Paul-André David, ainsi que par sa greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif de la MRC de Papineau autorise la dépense relative à l'inscription du Préfet, monsieur Paul-André David, et de la greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, lors du congrès annuel 2026 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) prévu du 24 au 26 septembre 2026 à Québec;

ET QUE :

Les frais d'inscription, de séjour et de transport du Préfet et de la greffière-trésorière et directrice générale leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et financés à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC, aux postes budgétaires numéro 02-11000-454 et 02-13000-454.

Adoptée.

5.2.8 SERVICE INFORMATIQUE DE LA MRC – CRÉATION D'UN POSTE D'INFORMATICIEN

Monsieur Rémy Laprise dresse un état de la situation sur les services informatiques de la MRC ainsi que les demandes provenant des employé(e)s et des municipalités locales, lesquelles sont plus élevées que prévues. Il informe les membres que la MRC vit désormais des enjeux à cet égard. La possibilité de la création d'un poste d'informaticien est envisagée présentement par le directeur général adjoint. Un projet de description de tâches dudit poste sera déposée lors d'une séance ultérieure du Comité administratif.



5.2.9 LANCEMENT D'UN APPEL DE CANDIDATURES POUR UN POSTE DE STAGIAIRE EN ENVIRONNEMENT – AUTORISATION

CA-2026-02-032

ATTENDU que la protection des milieux humides et hydriques est un axe d'intervention important de la MRC de Papineau considérant l'adoption récente du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), conformément à la résolution numéro 2023-03-046;

ATTENDU que dans le cadre du financement octroyé par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour appuyer la mise en œuvre du PRMHH, une planification budgétaire triennale des actions prévues a été adoptée par le Conseil de la MRC le 18 juin 2025 (résolution numéro 2025-06-170) et a été acceptée par l'équipe responsable du PRMHH au MELCCFP;

ATTENDU que deux des actions prévues et devant être réalisées d'ici décembre 2027 consistent à caractériser des milieux humides et à développer des outils de sensibilisation pour protéger les milieux humides;

ATTENDU qu'une part du budget alloué à la mise en œuvre du PRMHH permet l'embauche d'un stagiaire pour la période estivale;

ATTENDU que l'appui d'un stagiaire estival aiderait la coordonnatrice en environnement responsable du PRMHH à réaliser les actions prévues à la planification triennale;

ATTENDU que l'environnement et le développement durable figurent parmi les priorités identifiées dans la Planification stratégique 2023-2028 de la MRC de Papineau;

ATTENDU que la MRC de Papineau a déposé une demande de subvention dans le cadre du programme Emplois Été Canada, conformément à la résolution numéro CA-2025-12-308, adoptée lors de la séance ajournée du Comité administratif tenue le 10 décembre 2025;

ATTENDU que le financement du poste de stagiaire n'est pas conditionnel à l'obtention de la subvention du programme Emplois Été Canada et pourra être défrayé en entièreté par la subvention obtenue par le MELCCFP

ATTENDU le projet de description de tâches d'un stagiaire en écologie des milieux humides déposé dans le cadre de la présente séance conformément à l'article 3.11 de la Convention collective de la MRC;

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Dardel
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte le projet de description de tâches déposé dans le cadre de la présente séance pour permettre l'embauche d'un stagiaire en écologie des milieux humides, lequel favorisera la réalisation du PRMHH en collaboration avec la coordonnatrice en environnement de la MRC conformément à l'article 3.11 de la Convention collective de la MRC ;

QUE :

Le Comité administratif autorise le lancement d'un appel de candidatures visant à pourvoir un poste de stagiaire en écologie des milieux humides, lequel est financé par diverses subventions (Emplois Été Canada et/ou PRMHH);



QU' :

Un comité de sélection composé du directeur du Service de l'Aménagement et de la coordonnatrice en environnement sera mis en place afin de procéder à la sélection de candidat(e)s;

QUE

La rémunération du stagiaire soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC au poste budgétaire 02 61005 431 (PRMHH) conformément aux barèmes universitaires proposés dans le cadre d'un stage;

QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour octroyer un contrat de travail au stagiaire recommandé par le comité de sélection conformément aux modalités convenues dans le cadre de la présente séance;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer le contrat de travail et mandatés pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.3 Ressources matérielles

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

5.4 Évaluation foncière

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

6. GESTION STRATÉGIQUE

6.1 Organisation de la MRC

6.1.1 PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2023-2028 – PRIORITÉS 2026 DE LA MRC – RECOMMANDATIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

CA-2026-02-033

ATTENDU que la MRC de Papineau s'est dotée d'une Planification stratégique 2023-2028 en avril 2023, laquelle inclut la vision, les grandes orientations et les axes stratégiques;

ATTENDU que la MRC de Papineau poursuit sa vision qui consiste à intervenir et investir dans la lutte contre les changements climatiques et la préservation de sa biodiversité, tout en mettant en œuvre des actions fortes pour offrir un milieu de vie de qualité et prospère sur le plan économique, social et environnemental;

ATTENDU la résolution numéro 2025-02-022, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 19 février 2025, confirmant ses priorités pour l'année 2025 conformément à la Planification stratégique 2024-2028 de la MRC;

ATTENDU que l'identification, la réalisation et la révision des priorités 2026 permettront aux membres du Conseil ainsi qu'aux partenaires de la MRC de connaître concrètement les interventions accomplies par la MRC, de les évaluer, de dresser un bilan sur ces dernières et de prévoir les futures actions pour l'année suivante en fonction des conclusions et des recommandations de l'année en cours;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU la recommandation émise par les directions de Service et la direction générale de la MRC quant aux priorités 2026 de la MRC, lesquelles sont présentées à l'annexe 1 de la présente résolution;

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif recommandent au Conseil de la MRC l'adoption des priorités 2026 ciblées, conformément à l'annexe 1 déposé dans le cadre de la présente séance ainsi qu'à la Planification stratégique 2023-2028 de la MRC de Papineau;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à la séance du Conseil de la MRC prévue le 18 février pour considération.

Adoptée.

**6.1.2 RÉFLEXION SUR LE RÉSEAU COLLECTIF DE FIBRE OPTIQUE –
OFFRE DE SERVICES DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS (FQM) – AUTORISATION**

CA-2026-02-034

ATTENDU la résolution numéro 2005-02-26, adoptée lors de la séance du Conseil tenue le 16 février 2005, déclarant la compétence de la MRC relativement à l'implantation, l'exploitation et l'utilisation d'un réseau de télécommunication à large bande passante, en lien avec l'article 282 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (L.Q., 2002, c.37);

ATTENDU la résolution numéro 2021-03-056, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 17 mars 2021, annonçant son intention de déclaration sa compétence dans le domaine de l'implantation, l'exploitation et l'utilisation d'un réseau communautaire de télécommunication, incluant la desserte de bâtiments occupés par des organismes publics et autres bâtiments à l'égard de toutes les municipalités locales situées sur son territoire, conformément à l'article 678.0.2.2 du *Code municipal du Québec* et la recommandation du MAMH afin de mettre à jour sa compétence déclarée antérieurement en relation avec ce domaine et les changements législatifs;

ATTENDU que la durée de vie estimée de la fibre optique est d'environ 25 à 40 ans, selon les conditions d'installation et d'exploitation;

ATTENDU qu'au moment de l'implantation du réseau, les services de fibre optique et d'Internet haute vitesse n'étaient pas offerts par le secteur privé sur le territoire et que certaines zones de la MRC présentent encore des lacunes à ce niveau ;

ATTENDU que la dernière mise à niveau majeure de l'infrastructure réseau date de 2016, à la suite de l'appel d'offres numéro AP-2015-06-002;

ATTENDU que la durée de vie utile des équipements actifs composant l'infrastructure réseau est généralement estimée à environ 10 ans;

ATTENDU que le réseau collectif de fibre optique a été acquis et développé en partenariat avec plusieurs organismes et partenaires conformément à la convention des partenaires conclue entre les parties concernées;



- ATTENDU que ce réseau constitue l'ossature de l'infrastructure technologique de la MRC et qu'il supporte des services essentiels, notamment le service de radiocommunications mobiles et portatives, le service des appels d'urgence 911 ainsi que le service de téléphonie IP;
- ATTENDU que les coûts d'entretien, de maintien et de renouvellement des équipements doivent faire l'objet d'une analyse approfondie avant tout réinvestissement majeur dans le réseau;
- ATTENDU que les actifs liés au réseau collectif de fibre optique peuvent représenter une valeur financière et stratégique significative;
- ATTENDU que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a déposé une offre de services visant, notamment à revoir la documentation existante du réseau de fibre optique, discuter de la gouvernance actuelle du réseau, consulter d'autres MRC ayant fait des démarches similaires, identifier les enjeux et analyser le marché potentiel ;
- ATTENDU que l'offre de services est présentée selon une approche en temps et en matériel, basée sur la meilleure estimation des besoins au moment du dépôt de l'offre, laquelle représentant un montant de 6 300 \$, incluant la moitié de la TVQ;
- ATTENDU que l'investissement de la MRC associé à ce mandat est prévu au budget d'exploitation 2026 de la MRC conformément à la résolution numéro 2025-11-254 ;

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif accepte l'offre de services soumise par la FQM dans le but de revoir la documentation existante du réseau de fibre optique de la MRC, de discuter de la gouvernance actuelle du réseau, de consulter d'autres MRC ayant fait des démarches similaires, d'identifier les enjeux et d'analyser le marché potentiel, et par le fait même, autorise la démarche de réflexion sur l'avenir du réseau collectif de fibre optique de la MRC;

QUE :

La présente résolution et l'offre de services déposée par la FQM forment le contrat liant les parties;

QUE :

Ladite dépense soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-62400-410 ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.2 Développement du milieu

6.2.1 FONDS DE VALORISATION DU PATRIMOINE – MODALITÉS DE L'APPEL DE PROJETS 2026

CA-2026-02-035



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU qu'un montant de 16 000 \$ a été réservé pour l'appel de projets 2026 du Fonds de mise en valeur du patrimoine, tel que stipulé par la résolution numéro 2025-01-010, adoptée lors de la séance du Conseil tenue le 22 janvier 2025, approuvant le plan d'action 2025-2027 de l'entente de développement culturel (EDC) conclue avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) et les prévisions budgétaires qui y sont associées;

ATTENDU que le solde de 2 451 \$ du Fonds de mise en valeur du patrimoine 2025 a été réaffecté à l'appel de projets 2026, tel que stipulé par la résolution numéro 2025-08-206, adoptée le 20 août 2025, lequel représente une enveloppe totale de 18 451 \$ pour l'année 2026;

ATTENDU que l'agente de développement culturel a élaboré et recommandé des modalités de gestion pour l'appel de projets 2026 dudit fonds, tel que présenté de manière détaillée à l'annexe 1 de la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que les modalités de gestion recommandées pour le Fonds de mise en valeur du patrimoine 2026 n'ont aucune incidence sur le budget adopté, et qu'elles ont été établies de manière à respecter les balises visées par le MCC pour la mise en œuvre des ententes de développement culturel (EDC) et par le MAMH pour le Fonds régions et ruralité volet 2 (FRR2);

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Dardel
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'approuver les modalités de gestion du Fonds de mise en valeur du patrimoine 2026, conformément à la recommandation de l'agente de développement culturel présentée à l'annexe 1;

QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil de la MRC prévue le 18 février 2026 pour considération;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

6.2.2 ADOPTION DE LA POLITIQUE JEUNESSE

Le sujet est reporté à la séance régulière du Comité administratif prévue le 4 mars 2026.

6.3 Développement économique

6.3.1 PARTICIPATION AU SOUPER BÉNÉFICE ÉCOUTE AGRICOLE – AUTORISATION

CA-2026-02-036

ATTENDU que l'agriculture figure parmi les secteurs de développement prioritaires de la MRC de Papineau;

ATTENDU que les producteurs.trices sont susceptibles de vivre avec un fort niveau d'incertitude, de stress, de surcharge de travail, d'isolement, de pression financière, météorologique et sociale ;



ATTENDU que ces incertitudes induisent un niveau élevé de détresse psychologique chez les agriculteurs.trices;

ATTENDU que l'organisme Écoute agricole des Laurentides offre un soutien essentiel aux agriculteurs.trices sous la forme de soutien psychosocial et d'accompagnement, et que deux travailleuses de rang sont présentes sur le territoire de l'Outaouais, dont une dans la MRC de Papineau;

ATTENDU que l'organisme organise le 21 février prochain son 9^{ième} souper bénéfice afin de financer ses services;

ATTENDU que le territoire de la MRC de Papineau vit un déficit de services de santé et de services sociaux qui rendent les services d'écoute encore plus importants pour la communauté agricole;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la participation de la MRC au souper bénéfice d'Écoute agricole le 21 février prochain, à la hauteur de 167,98 \$, taxes incluses, par l'achat d'un panier dégustation;

QUE :

L'investissement associé à la participation de la MRC soit et est autorisé et financé à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC aux postes budgétaires numéro 02-62008-640, 55-16105-012 et 01-39051-001;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit mandatée pour assurer le suivi de cette résolution.

Adoptée.

6.3.2 FACILITATION GRAPHIQUE DE LA MIJOTEUSE 2026 – OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES - AUTORISATION

CA-2026-02-037

ATTENDU la résolution numéro 2021-06-138, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 28 juin 2021, concernant l'adoption du devis dans le cadre du Fonds régions et ruralité volet 3 (FRR3) « Signature et innovation », pour le développement d'un laboratoire vivant visant la mise en place d'un système agroalimentaire durable dans la MRC de Papineau ;

ATTENDU la résolution numéro 2022-05-105, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 18 mai 2022, autorisant la création du comité directeur de l'entente « Signature et innovation »;

ATTENDU la résolution numéro CA-2025-12-310, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 10 décembre 2025, autorisant l'organisation de *La Mijoteuse*, événement annuel de l'Agro Lab Petite Nation, prévu le 25 février 2026;

ATTENDU le besoin exprimé par le comité directeur de bonifier les communications de l'Agro Lab Petite Nation pour faciliter le transfert de connaissances et diffuser le processus et les apprentissages ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- ATTENDU que le caractère innovant de l'Agro Lab Petite Nation demande l'utilisation de processus innovants et performants ;
- ATTENDU que la facilitation graphique est un processus permettant d'expliquer de façon simple et accessible des concepts complexes ;
- ATTENDU que la facilitation graphique peut également être utilisée dans le cadre d'événements participatifs pour les documenter et améliorer la portée du suivi ;
- ATTENDU que madame Roselyne Clément, autrefois au service de Champs Libre Stratégies, et maintenant rattachée aux services de l'entreprise Tango RH, a effectué la facilitation graphique des deux derniers événements « La Mijoteuse » et a développé une esthétique propre à l'Agro Lab Petite Nation ;
- ATTENDU qu'un budget de 5 500 \$ a été réservé pour la facilitation graphique de l'événement « La Mijoteuse » 2026, incluant la production de quatre planches qui pourront être réutilisées pour la promotion et la documentation du projet et permettra une amélioration considérable des communications relatives à l'Agro Lab Petite Nation;
- ATTENDU que l'ensemble des sommes du FRR3 doit être engagé au plus tard le 30 mars 2026, doit être dépensé au plus tard le 30 mars 2027 conformément à l'entente conclue avec le MAMH, et qu'à cet égard, un montant est disponible en date du 4 février 2026;
- ATTENDU la recommandation du comité directeur de l'entente « Signature et innovation » (FRR3) émise le 8 janvier 2026, laquelle vise à faire appel à nouveau en 2026 aux services de madame Roselyne Clément pour la facilitation graphique dudit événement ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'octroi d'un contrat de services à la firme Tango RH pour effectuer la facilitation graphique lors de l'événement « La Mijoteuse », représentant un montant maximal de 5 500 \$, incluant les taxes ;

QUE :

Ladite dépense associée à ce contrat soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2026 aux postes budgétaires numéro 02-62009-699, 55-16105-025 et 01-39005-005 ;

QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution ;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale et l'agente de développement rural (volet agricole) soient et sont mandatés pour assurer le suivi de la présente décision.

Adoptée.

**6.3.3 PROJET « PORTRAIT DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE » -
RECOMMANDATION DES PARTENAIRES DU TERRITOIRE -
AUTORISATION**

CA-2026-02-038



- ATTENDU la résolution numéro 2024-12-244, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 18 décembre 2024, adoptant le Plan de développement économique de la MRC de Papineau;
- ATTENDU qu'à la suite de l'adoption du Plan de développement économique, la feuille de route qui en découle doit être mise en œuvre par le Service de développement du territoire de la MRC;
- ATTENDU que le Chantier 5 de la feuille de route portant sur l'intelligence territoriale a pour stratégie en 2026 de « Mettre en place et animer une structure de consultation pour connaître les besoins et la situation des entreprises sur le territoire »;
- ATTENDU que le Chantier 7 de la feuille de route portant sur la mobilisation des partenaires de l'écosystème de développement économique a pour stratégie en 2026 de « Faciliter l'émergence d'initiatives de mutualisation et de partage de ressources avec les partenaires de la MRC pour répondre aux besoins des entrepreneurs et promoteurs de projets »;
- ATTENDU que le dernier recensement des besoins des entrepreneurs sur le territoire de la MRC a été effectué en 2021, soit *Le portrait et besoins des entrepreneurs desservis par la SADC de Papineau-Collines*, et portait principalement sur la situation postpandémie;
- ATTENDU que l'appel de projets a été effectué par la SADC Papineau-Collines, et que la firme retenue, en collaboration avec la MRC, est BIP Recherche;
- ATTENDU que le projet nécessite un investissement de 22 200 \$, excluant les taxes applicables, et sera financé à 50% par Services Québec;
- ATTENDU que la contribution attendue de la MRC de Papineau est de 5 550 \$, soit 5 826.81 \$ avec les taxes applicables à la MRC;
- ATTENDU que la MRC de Papineau participera à la composition des questions du sondage, et des exigences de la documentation remise par le consultant;
- ATTENDU la collaboration, en temps, de la Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation et du Carrefour jeunesse emploi Papineau dans le cadre de la réalisation de ce projet;

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif entérine la recommandation émise par le Service de développement du territoire de la MRC et autorise la participation financière de la MRC de Papineau, représentant un montant de 5 826.81 \$ incluant les taxes, dans le cadre de la réalisation d'un portrait sur les besoins des entrepreneurs du territoire conformément au Plan de développement économique de la MRC;

QUE :

La contribution de la MRC associée à la réalisation de ce projet soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-62009-698, laquelle sera versée à la SADC Papineau-Collines;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.



6.3.4 PROJET PILOTE - ACHAT DE PETITE MONNAIE – AUTORISATION

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 18 février prochain.

6.3.5 INSTITUT DES SCIENCES DE LA FORÊT TEMPÉRÉE (ISFORT) - MISE EN PLACE D'UNE APPROCHE INNOVANTE EN SYLVO-ACÉRICULTURE APPLIQUÉE AU PROJET LA LOUTRE DANS LE CADRE D'UNE AIRE PROTÉGÉE D'UTILISATION DURABLE

Madame Roxanne Lauzon, greffière-trésorière et directrice générale, informe les membres du Comité administratif au sujet du projet de l'Institut des sciences de la forêt tempérée (ISFORT) consistant à la mise en place d'une approche innovante en sylvo-acériculture appliquée au projet La Loutre. La MRC est ouverte à financer ledit projet, représentant une valeur maximale 3 000 \$, à la suite de l'obtention des précisions requises pour compléter l'analyse de la demande et l'admissibilité dudit projet aux fonds. Le sujet sera traité lors de la séance ajournée du Comité administratif prévue le 18 février 2026.

6.3.6 LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES - CHARGÉ DE PROJETS D'ENTREPOSAGE MUTUALISÉ DE L'AGRO LAB

CA-2026-02-039

ATTENDU que le volet 3 (Signature et innovation) du Fonds régions et ruralité (FRR) vise la réalisation d'un projet concret et innovateur ou d'un ensemble de projets ayant un fil conducteur qui contribuera à propulser la MRC comme étant avant-gardiste dans un domaine donné et/ou à mettre davantage en valeur ce qui la caractérise ;

ATTENDU la résolution numéro 2022-05-105, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 18 mai 2022, autorisant la création du comité directeur de l'entente « Signature et innovation » (FRR3);

ATTENDU la résolution numéro 2022-06-112, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 15 juin 2022, confirmant, l'adoption du Cadre de gestion de l'entente et l'adoption du nom « Agro Lab Petite Nation » pour le volet 3 « Signature et innovation » du FRR de la MRC de Papineau ;

ATTENDU la résolution numéro 2023-03-039, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 15 mars 2023, autorisant le lancement d'un appel de projets en continu jusqu'au 27 septembre 2024 dans le cadre du Fonds Agro Lab en Actions (800 000 \$), lequel a été bonifié pour atteindre un montant de 1 000 000 \$ conformément à la résolution numéro 2024-10-180 et a été prolongé jusqu'au 21 novembre 2025;

ATTENDU que l'ensemble des sommes du FRR3 doit être engagé au plus tard le 30 mars 2026 et doit être dépensé au plus tard le 30 mars 2027 conformément à l'entente conclue avec le MAMH;

ATTENDU la résolution numéro 2026-01-008, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 28 janvier 2026, autorisant, notamment la MRC à développer la première phase du projet d'entreposage mutualisé ;

ATTENDU le document d'appel d'offres déposé dans le cadre de la présente séance dans le but d'octroyer un contrat de services professionnels à un(e) chargé(e) de projet mandaté, notamment pour réaliser une étude d'opportunités, lequel présente, entre autres, le mandat à confier et les critères d'évaluation de l'offre;



Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le lancement de l'appel d'offres sur invitation conformément au document déposé dans le cadre de la présente séance (AP-2026-02-002) dans le but d'octroyer un contrat de services professionnels à un(e) chargé.e de projet pour réaliser la première phase du projet d'entreposage agricole mutualisé;

QU' :

Un comité de sélection soit formé, conformément à la réglementation applicable, et mandaté pour émettre une recommandation au Conseil des maires quant à l'octroi dudit contrat;

QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil de la MRC prévue le 18 mars 2026 pour considération;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

6.4.1 DEMANDE DE FINANCEMENT EN RELATION AVEC LE PROJET DE RATTACHEMENT DU SENTIER NATIONAL AU PARC RÉGIONAL DE LA FORÊT DE BOWMAN

Le sujet sera traité lors de la séance ajournée du Comité administratif prévue le 18 février 2026.

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

6.5.1 ACHAT DE VÊTEMENTS POUR LE PERSONNEL DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – AUTORISATION

CA-2026-02-040

ATTENDU le renouvellement de l'entente intermunicipale sur la formation des pompiers conformément à la résolution numéro 2025-08-202, laquelle a été adoptée lors de la séance tenue le 20 août 2025;

ATTENDU que la MRC a mis en place un Service de la prévention des incendies et a procédé à l'embauche d'un inspecteur afin d'assumer la fonction de TPI dans le cadre des inspections des risques élevés, très élevés ainsi que la validation des plans et devis lors de l'émission des permis et certificats;

ATTENDU que les activités de ce service nécessitent l'identification des inspecteurs qui seront attitrées à ces différentes fonctions afin, notamment de faciliter leurs interventions ;

ATTENDU la recommandation positive formulée par le coordonnateur à la sécurité publique par intérim à l'égard de la soumission déposée par l'entreprise Mix média ;

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Dardel
et résolu unanimement



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

QUE :

Le Comité administratif autorise l'achat de vêtements et d'équipements pour le personnel du Service de sécurité publique, conformément à la soumission déposée par l'entreprise Mix midia, représentant un montant de 2 346.48 \$, excluant les taxes;

QUE :

Lesdites dépenses soient et sont financées à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02 22000 527;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

6.5.2 ACHAT D'UNE ARMOIRE DE RANGEMENT POUR LE PERSONNEL DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – AUTORISATION

CA-2026-02-041

ATTENDU que la MRC doit procéder à l'acquisition d'une armoire de rangement pour les besoins du Service de sécurité publique de la MRC ;

ATTENDU la soumission obtenue de l'entreprise Staples, au montant de 536.39 \$, excluant les taxes, pour l'acquisition d'une armoire de rangement dédiée au personnel du Service de sécurité publique de la MRC ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'achat d'une armoire de rangement dédiée au Service de sécurité publique de la MRC, représentant un montant de montant de 536.39 \$, excluant les taxes applicables, auprès de l'entreprise Staples;

QUE :

Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 22000-670 ;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

6.6 Transport

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

7. CORRESPONDANCE

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

8. DIVERSES DEMANDES D'APPUI



8.1 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-AVELLIN – RESPONSABILITÉ DES FOURNISSEURS POUR GARANTIR LA SÉCURITÉ DES COMMUNICATIONS EN CAS DE CRISE

Le sujet sera inscrit au Conseil de la MRC prévu le 18 février prochain pour considération.

9. CALENDRIER DES RENCONTRES

9.1 DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES DES MOIS DE FÉVRIER À DÉCEMBRE 2026

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du calendrier des rencontres du mois de février à décembre 2026.

9.2 DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE PRÉVUE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES PRÉVUE LE 18 FÉVRIER 2026

Les membres du Comité administratif conviennent que trois (3) activités auront lieu le 18 février 2026 avant la séance du Conseil des maires, à savoir :

- Présentation du Centre d'action culturelle de Papineau (démarches entreprises pour le dossier d'agrément du Centre d'exposition Napoléon-Bourassa) ;
- Présentation sur les aires protégées et le projet La Loutre - Monsieur Louis Saint-Hilaire et madame Geneviève Gagnon;
- Présentation des représentants de l'industrie forestière présents et actifs sur le territoire - Création d'aires protégées en terres publiques situées dans la MRC de Papineau.

10. SUJETS DIVERS

10.1 MISE EN PLACE D'UN PROJET D'ÉNERGIE RENOUVELABLE – PROCESSUS VISANT LA DÉCLARATION DE COMPÉTENCE

Le Préfet invite les membres à consulter le document qu'il leur a acheminé au sujet de la mise en place d'un projet d'énergie renouvelable et le processus visant la déclaration de la compétence en cette matière. Le sujet sera présenté ultérieurement dans le cadre d'une séance du Conseil ou d'une réunion de la table conjointe des maires et des directions générales des municipalités locales.

10.2 VISITE DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE DE SANTÉ QUÉBEC EN OUTAOUAIS – RÉSUMÉ DE LA RENCONTRE

Monsieur le Préfet dresse un résumé de la rencontre tenue le 3 février 2026 avec la présidente-directrice générale de Santé Québec, madame Geneviève Biron et les préfets de la région de l'Outaouais, notamment en ce qui a trait aux services de proximité et la rémunération des médecins sur le territoire.

10.3 ÉLABORATION DU CADRE D'INTERVENTION POUR LA VITALITÉ DU TERRITOIRE DE LA MRC – FONDs RÉGIONS ET RURALITÉ VOLETS 2 ET 3 – OCTROI D'UN MANDAT

CA-2026-02-042



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- ATTENDU la résolution numéro 2025-06-151, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 juin 2025, autorisant l'adhésion relative au Fonds régions et ruralité (FRR) signée avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
- ATTENDU l'article 10 de ladite entente, lequel précise que la MRC doit adopter un cadre d'intervention pour la vitalité du territoire avant le 31 mars 2026;
- ATTENDU que des rencontres ont eu lieu avec le représentant du MAMH afin de prendre connaissance des exigences du ministère concernant le contenu du cadre d'intervention;
- ATTENDU que le Service de développement du territoire a initié les travaux visant l'élaboration dudit cadre depuis quelques mois et constate qu'il sera impossible de respecter les exigences du MAMH dans le cadre de l'échéancier prescrit;
- ATTENDU qu'il est recommandé d'octroyer un mandat à un consultant externe dans le but de compléter l'élaboration du cadre d'intervention pour la vitalité du territoire de la MRC avant le 31 mars 2026;

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif mandate le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale pour octroyer un contrat de services professionnels à un consultant externe pour élaborer le cadre d'intervention pour la vitalité du territoire de la MRC conformément aux exigences du MAMH ainsi qu'au règlement numéro 174-2020 relatif à la gestion contractuelle de la MRC;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer le suivi.

Adoptée.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

12. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CA-2026-02-043

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Dardel
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est ajournée jusqu'au 18 février 2026 à 11h.

Adoptée.

Paul-André David
Préfet

Roxanne Lauzon
Greffière-trésorière et directrice générale

**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**



Je, Paul-André David, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Paul-André David, Préfet